

THÈME 2

LA RÉGULATION  
DE L'ACTIVITÉ  
ÉCONOMIQUE



Selon le référentiel, le fonctionnement de l'économie nécessite une intervention plus ou moins forte de l'État pour fluidifier le marché, corriger des dysfonctionnements et influencer le niveau de l'activité économique. L'État et ses institutions régulent l'activité des agents, notamment par la production de règles de droit général et de droits spécifiques (par exemple, celles édictées par le droit de la concurrence ou de la propriété industrielle). Enfin, l'action publique, à court et à moyen terme, affecte l'organisation et la politique de l'offre de l'entreprise par des incitations mais aussi des contraintes (normes). Le management doit prendre la mesure du rôle de l'État à travers l'analyse économique et juridique de son environnement.

Le titulaire du diplôme est appelé à utiliser les ressources suivantes :

- une documentation décrivant le contexte et la situation de l'entreprise ;
- une documentation décrivant l'environnement économique de l'entreprise, des mesures de politiques économiques et leurs effets (extraits de notes de conjoncture,...) ;
- des situations juridiques auxquelles l'entreprise est confrontée, la réglementation afférente.

Partie	Questions	Compétences	Savoirs associés
<b>Économique</b>	Quel est le rôle de l'État dans la régulation économique ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Identifier les principales politiques économiques et leurs outils</li> <li>– Repérer l'impact des politiques sur l'environnement de l'entreprise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le rôle de l'État (allocation, redistribution, régulation)</li> <li>– La croissance économique</li> <li>– L'existence de déséquilibres : inflation, chômage</li> <li>– Les politiques économiques et leurs finalités</li> <li>– Les politiques conjoncturelles et politiques structurelles</li> <li>– Les limites de l'intervention de l'État dans un contexte d'internationalisation de l'économie</li> <li>– Les principes de la régulation supranationale dans le cadre européen</li> </ul>
<b>Juridique</b>	Comment les activités économiques sont-elles régulées par le droit ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Repérer les enjeux du droit de la concurrence et du droit de la propriété industrielle pour l'entreprise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le rôle du droit dans la régulation</li> <li>– Le rôle des autorités administratives indépendantes</li> <li>– Le droit de la concurrence</li> <li>– Le droit de la propriété industrielle : brevet et marque</li> </ul>

Partie	Questions	Compétences	Savoirs associés
<b>Managériale</b>	Comment l'entreprise intègre-t-elle la connaissance de son environnement dans sa prise de décision ?	<ul style="list-style-type: none"><li>– Repérer les principaux éléments du macro-environnement de l'entreprise</li><li>– Analyser les évolutions de l'environnement et en identifier les conséquences sur la situation de l'entreprise</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>– Les caractéristiques de l'environnement : facteurs politiques, légaux, économiques, socioculturels, technologiques et environnementaux</li><li>– Le rôle de l'innovation</li></ul>

Il s'agit dans cette partie économique du thème 2 de s'interroger sur la question suivante : **Quel est le rôle de l'État dans la régulation économique ?**

## A. Le rôle de l'État

Le fonctionnement des marchés nécessite l'intervention de l'État. Afin de comprendre le rôle de l'État dans la régulation économique, il faut comprendre ses trois fonctions :

- **L'allocation** de ressources est la production par l'État de biens et de services non marchands mis à la disposition du public ;
- **la redistribution** des richesses permet de réduire les inégalités ;
- **la régulation** ou la stabilisation de l'activité permet de limiter les déséquilibres économiques.

### 1. L'allocation de ressources

L'État est amené à pallier les défaillances du marché (biens publics, externalités) quand celui-ci ne parvient pas à mettre en adéquation offre et besoins des agents.

Les **biens publics**, à l'inverse des biens privés, sont, en science économique, des biens ou des services dont l'utilisation est non-rivale et non-exclusive (Paul Samuelson, 1954) et qui bénéficient à tous les individus.

Un bien public est un bien qui appartient à tous et qui peut être utilisé simultanément par plusieurs individus sans que la consommation de l'un ne réduise la consommation de l'autre. Ainsi, plusieurs personnes peuvent le consommer en même temps (non-rivalité) et aucune ne peut être exclue de sa consommation (non-exclusion).

La non-rivalité d'un bien signifie que sa consommation par un individu n'empêche pas la consommation du même bien par un autre individu. Par exemple, un banc public peut être utilisé par tous, l'éclairage public éclaire tous les riverains et passants de la même façon, etc.

La non-exclusion indique qu'il n'est pas possible d'empêcher un agent économique de consommer ce bien. Par exemple, il est impossible de priver certains passants de l'utilisation du banc ou de l'éclairage public, ni de les faire payer pour son utilisation en fonction de leur consommation.

Le marché ne prend pas en charge les biens publics. En effet, aucun acteur privé n'aura intérêt à produire ce type de bien, car, devant un coût trop important par exemple, cette production ne serait pas rentable. Ainsi, l'État doit légitimement intervenir, soit pour prendre en charge la production de ces biens collectifs, soit en aidant des entreprises privées à les prendre en charge. Afin de prendre en charge la production et la gestion de ces biens, l'État effectue des prélèvements obligatoires (impôt, taxe) pour produire ces biens souhaités par les agents économiques (collectivité), sans en payer lui-même le prix.

Enfin, les administrations publiques mettent en place pour les ménages des **services publics**, gratuits ou à faible coût, dans des domaines tels que la santé, l'éducation ou le logement social, qui augmentent le **bien-être** de la population.

Par exemple, la Sécurité sociale, l'école, les réseaux de transport, d'eau ou d'électricité, etc.

## 2. La redistribution des richesses

Le revenu disponible des ménages résulte des revenus issus de la répartition **primaire** (par exemple, les salaires) et de la redistribution (ou répartition **secondaire**) qui, elle, est opérée par l'État.

### a. Les instruments de la redistribution

La redistribution s'effectue grâce à deux actions : les prélèvements et les transferts sociaux.

#### ► Les prélèvements

Les **prélèvements obligatoires** : les impôts, taxes et cotisations sociales obligatoires reçus par l'État. Le taux de prélèvements obligatoires correspond au rapport entre le montant des prélèvements obligatoires et le PIB (actuellement de 44 % en France, un des taux les plus élevés des pays de l'OCDE).

L'impôt **proportionnel** et impôt **progressif** : le calcul proportionnel désigne un taux de prélèvement identique, quelle que soit la base qui sert au calcul de l'impôt, par exemple : la TVA (taxe sur la valeur ajoutée), calculé sur le prix de vente hors taxe de tous les biens et services. Le calcul progressif désigne un taux d'imposition qui augmente avec la base d'imposition, par exemple : l'impôt sur le revenu (avec ses tranches d'imposition et la prise en compte des charges de famille).

#### ► Les transferts sociaux

Les **prestations de la protection sociale** sont des transferts versés à des individus afin de réduire la charge financière que représente la protection contre divers risques sociaux (la vieillesse et la survie, la santé, la maternité et la famille, la perte d'emploi, les difficultés de logement, la pauvreté et l'exclusion sociale).

Les **prestations contributives** sont des sommes versées en contrepartie du versement de cotisations préalables. Par exemple, les pensions de retraite, d'invalidité, de veuvage, d'accidents du travail, les allocations de chômage, les indemnités de maladie, etc.

Les **prestations non contributives** sont celles accordées à des personnes qui n'ont pas ou ont insuffisamment cotisé. Par exemple, le RSA, les allocations logement, etc.

Il faut distinguer la **redistribution horizontale** et la **redistribution verticale**. En effet, l'État opère une redistribution horizontale des revenus financée par les cotisations sociales (entre les actifs et les chômeurs, les salariés et les retraités, les bien-portants et les malades) et opère une redistribution verticale des revenus lorsqu'il agit pour réduire les inégalités et lutter contre l'exclusion en finançant sa politique par l'impôt.

### b. Les objectifs de la redistribution

La répartition secondaire augmente le revenu disponible des ménages les plus pauvres et diminue le revenu disponible des ménages les plus riches.

La redistribution des revenus a pour objectif de **diminuer les inégalités** entre les ménages et d'aider la population à **faire face aux risques sociaux**. Depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle et avec les crises économiques, les exclusions et la pauvreté sont en augmentation, comme les inégalités riches-pauvres.

La pauvreté touche plus fortement les personnes vulnérables : les moins de 25 ans, les résidents en zone urbaine sensible, les femmes seules chargées de famille et les immigrés.

### c. Les théories de la redistribution

#### La conception bismarckienne de la protection sociale :

- création par le chancelier allemand Bismarck (fin XIX<sup>e</sup> siècle) des assurances sociales, fondée sur la technique de l'assurance ;
- principes fondamentaux : une protection dont bénéficient uniquement ceux qui, par leur travail, peuvent verser des cotisations, une protection obligatoire pour les seuls salariés dont le salaire est inférieur à un certain montant, une protection gérée par les employeurs et les salariés eux-mêmes.

#### La conception beveridgienne de la protection sociale :

- création par le Lord anglais Beveridge (milieu du XX<sup>e</sup> siècle) de la Sécurité sociale ;
- principes fondamentaux : universalité de la protection sociale par la couverture de toute la population et de tous les risques sociaux ; financement par l'impôt.

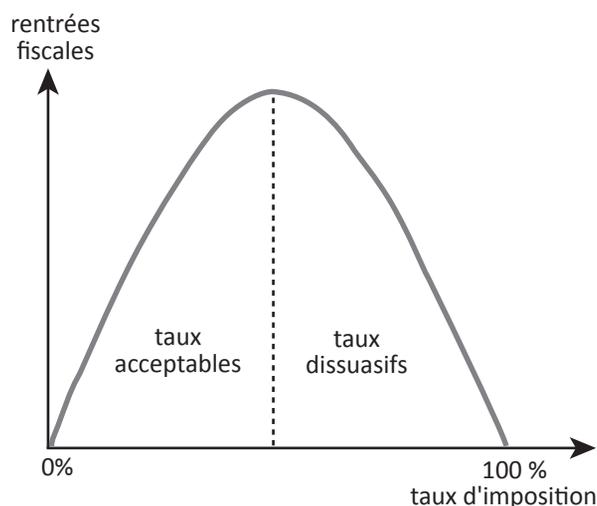
#### L'État-providence :

- analyse keynésienne : l'État intervient pour corriger les inégalités créées par le marché dans la distribution des revenus ; il fournit des services en fonction des besoins (santé, éducation, retraite) à un prix faible ou nul, qu'il finance par des prélèvements obligatoires. Ceci afin de relancer l'économie (par la consommation), comme le disait John Maynard Keynes (1883-1946), économiste britannique ;
- opposition à la notion d'État-gendarme (qui n'assure que les fonctions régaliennes, comme la sécurité (police, armée, justice), le fonctionnement des administrations et la prise en charge des infrastructures non rentables, comme les routes).

### d. Les aspects négatifs de la redistribution

#### ► La hausse des prélèvements obligatoires

La **courbe de Laffer** : un taux d'imposition trop élevé incite les ménages et les entreprises à réduire leurs activités de travail au profit de temps de loisirs (les recettes fiscales de l'État augmentent donc pendant un certain temps et diminuent) et les investisseurs renoncent à investir car les gains procurés sont en grande partie amputés par l'impôt.



La courbe de Laffer (source : l'auteur)

La **fuite des capitaux** ou l'**expatriation fiscale** : consiste à changer légalement de résidence fiscale afin de trouver un pays ou une zone économique offrant une fiscalité relativement plus favorable (« paradis fiscaux » = États accordant un traitement privilégié aux revenus provenant de l'étranger).

La **compétitivité des entreprises** : le taux de prélèvements obligatoires de certains pays développés explique en partie le manque de compétitivité de leurs entreprises, notamment par rapport à celles des pays émergents.

#### ► Le poids du financement de la Sécurité sociale

Le **déficit de la Sécurité sociale** : les quatre branches de la Sécurité sociale (maladie, retraite, famille et accidents du travail) sont en déficit de plus en plus important. L'État assure le financement de ce déficit (obligé de réduire les remboursements d'assurance maladie notamment).

La **réforme du système de retraite** : le système de retraite français est un système fondé sur la répartition (solidarité entre les générations) ; les cotisations, versées par les actifs au titre de l'assurance vieillesse, sont utilisées pour payer les pensions des retraités actuels. La réforme du système des retraites a des causes démographiques (allongement de l'espérance de vie et donc de la durée de versement des pensions) et économiques (diminution du nombre des cotisants).

### 3. La création d'un cadre institutionnel pour réguler

L'État est le **régulateur** qui oriente les marchés en posant des **règles** (comme des lois par exemple) qui contribuent ainsi à instaurer un climat de **confiance** et en créant des **institutions** pour contrôler leur bonne application.

#### a. La correction des insuffisances d'information par la réglementation

Afin de protéger les consommateurs, l'État intervient pour rétablir un minimum de transparence. Ainsi, l'information, gratuite et immédiate, doit renseigner correctement sur le prix et la qualité des produits.

Par exemple, des règles d'étiquetage des produits, de contrôle technique pour toute vente de véhicule d'occasion, etc. L'autorité de contrôle est la **DGCCRF** (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes).

#### b. Le respect de la concurrence par la création d'institutions

Dans le cadre de sa politique de la concurrence, l'État est amené à réguler les marchés en sanctionnant les ententes illicites ainsi que les abus de position dominante et en assurant un contrôle préventif des concentrations.

L'autorité de contrôle est l'Autorité de la concurrence (et la Commission européenne, si le comportement concerne plusieurs États membres de l'Union européenne).

Par exemple, le 1<sup>er</sup> décembre 2005, l'Autorité de la concurrence sanctionne à hauteur de 534 millions d'Euros les sociétés Orange France, SFR et Bouygues Télécom pour entente illicite dans la téléphonie mobile.

## B. La croissance économique

La création de richesses permet la distribution de revenus aux agents économiques et la satisfaction de leurs besoins individuels et collectifs par la consommation. L'indicateur usuel de la création de richesses est le produit intérieur brut (PIB), résultat comptable de l'activité de production. Sa variation est un indicateur de la croissance économique qui permet d'élever le niveau de vie matériel moyen des populations.

## 1. La croissance de l'économie

### a. La création de richesses au niveau national

Elle se mesure par le PIB, qui est la somme des valeurs ajoutées de tous les agents économiques d'un pays.

La production des agents économiques peut être :

- **marchande** : biens et services échangés sur le marché à un prix couvrant au moins leurs coûts de production ;
- **non marchande** : biens ou services gratuits ou échangés contre une valeur inférieure à leurs coûts de production.

La répartition	du PIB
Ménages	Salaires
Apporteurs de capitaux (ménages et sociétés financières)	Intérêts, dividendes
Administrations	Impôts, charges sociales

### b. La mesure de la croissance de l'économie

La croissance économique d'un pays désigne une augmentation de sa production de biens et services et l'enrichissement de ses habitants pendant une ou plusieurs longues périodes.

Le PIB mesure les richesses créées par un pays pendant une année. On distingue le PIB en valeur (PIB nominal ou en euros courants) et le PIB en volume (PIB réel ou en euros constants), après élimination des effets de l'inflation.

### c. Les objectifs de la croissance

#### ► L'amélioration du niveau de vie

Le niveau de vie d'une population dépend des ressources disponibles pour la consommation, soit : (salaires + aides) – prélèvements obligatoires, mais également de la structure du budget des ménages : la satisfaction des besoins « indispensables » (primaires) et des besoins « superflus » (secondaires) dépend principalement des ressources des ménages.

$$\text{Mesure du niveau de vie} = \frac{\text{revenu disponible du ménage}}{\text{nombre d'unités de consommation dans le foyer (UC)}}$$

#### ► L'utilisation du revenu

Les ménages exercent un arbitrage pour savoir comment utiliser leur revenu disponible :

- **consommation** = acte d'utiliser des biens ou des services pour satisfaire leurs besoins, opération économique de destruction par l'usage de biens et de services (immédiate ou progressive en fonction du bien) ;
- **épargne** = part du revenu des ménages qui n'est pas consacrée immédiatement à la consommation, mais qui est mise en réserve en vue d'une dépense future.

### d. Les comparaisons internationales

Pour comparer les niveaux de vie dans chaque pays, il faut tenir compte des différences de pouvoir d'achat des différentes monnaies nationales.